

# Un quiquennat de sinistre mémoire, déjà !

le blog de François SERVENIERE

[http://www.esolem-production.com/20150201\\_BLOG\\_UnQuiquennatDeSinistreMemoireDeja.pdf](http://www.esolem-production.com/20150201_BLOG_UnQuiquennatDeSinistreMemoireDeja.pdf)



On avait eu 1939-1945.

Pépé Rémy Gourdin-Servenièrre, mort en 1975, grande gueule insoumise devant l'éternel, pharmacien et chirurgien pendant la grande guerre à Verdun-la-Boucherie, décoré de la Croix de guerre et de la Médaille Militaire ; mon père pharmacien, élu local et départemental de la Mayenne décoré en 1996 de la Médaille du Mérite National par le Ministre de l'Économie et des Finances Jean Arthuis, la merveilleuse conscience nationale contre la gabegie socialiste depuis 1981 ; hurlait déjà contre l'occupant nazi depuis le seuil de sa pharmacie.

Tout le monde lui disait de se taire.

Embastillé de force à Alençon, emprisonné pendant 3 mois, il échappa de peu de partir pour les camps de sinistre mémoire.

Papi et Mamie Bouillet trafiquaient des armes et des munitions dans le réseau local de la campagne mayennaise sous le nez des frisons, sous les carottes, les patates et les poireaux. Ils ont été aux premières loges lors de la réduction de la poche de Falaise et du Débarquement.

**La Normandie garde dans ses cimetières internationaux le prix humain monstrueux de la lâcheté politique.**

Leurs petits-enfants doivent-ils revivre la même catastrophe par manque d'héroïsme humain et pusillanimité décisionnaire face à une idéologie extérieure belliqueuse ? Récurrences bovines françaises et lâchetés corréziennes, capitaines de voiliers de plaisance sur le Bassin du Luxembourg...

Les enfants et petits enfants doivent-ils s'attendre à un traitement identique pour les mêmes raisons ?

Doivent-ils une fois de plus regretter les oeillères pendant les soixante-dix prochaines années au son des sonneries aux morts et souvenirs des victimes pour commémorer la veulerie des années 30 ?

Autruches et boudruches qui emplissent *ad nauseam* les Palais Républicains !

Les français se souviendront encore pendant des dizaines d'années de ce champ d'inaction et de faiblesse, d'attentisme et de machiavélisme. Du maître à l'élève, 36 années de socialisme, 36 années de mensonges.

2012-2017 : un concentré de 1981-2017 !

Nul besoin d'énumérer les calamités qui nous tombent dessus depuis ce mois de mai fatidique qui a vu les falsificateurs historiques revenir au pouvoir. 2015 et on étouffe déjà, on se croirait revenu en URSS de sinistre mémoire où les innocents étaient mis au violon pour un lever de petit doigt..

Domage, je suis pianiste. Je vais donc être mis au violon.

Personnellement, par affinité et taille, je préfère le violoncelle, si vous n'y voyez pas d'inconvénient !

L'idéologie attendue a été fidèle au rendez-vous.

État de droit ou État Policier ?

Le délit d'opinion est-il légal ?

Qu'on me le dise, dans quel texte ?

Pas celui des Droits de l'Homme en Préambule de la Constitution Française en tout cas, que cette République bananière foule aux pieds chaque minute de son emprise sur les citoyens. Pépère est content.

En ce moment même, censuré de partout, on m'empêche de parler.

Intimidations familiales, pression sur mon entourage, ostracisme professionnel, appels anonymes sur ma ligne téléphonique, censure de mes propos signés sur des forums légaux. Tous les moyens sont bons pour faire taire la parole.

Le droit d'expression ?

Le droit tout court ?

A la poubelle.

Son application généreuse mais inflexible sur la totalité de l'espace républicain ? Clause de guerre ?

Où est la déclaration légale internationale d'état de guerre déposée à l'ONU par la France qui permette ce traitement d'exception, ce tribunal d'exception, ces méthodes fascistes et intrusives dans l'espace privé ?

En plus des références à Sun Tzu, Clausewitz et Machiavel, le contenu du Droit De La Guerre selon Wikipédia stipule :

*"- Premier principe : le casus belli.*

*Déclarer le point sur lequel porte le différend et formuler ses revendications.*

- Accepter la médiation d'une tierce nation pour éviter une guerre.*
- Déclarer la guerre, et donner un ultimatum avant de commencer une attaque.*
- Respecter les ambassadeurs.*
- Respecter les trêves et les lieux d'asiles.*
- Ne pas nuire plus qu'il n'est nécessaire."*

plus loin...

*"- Éviter de tuer inutilement.*

*Le second principe implique d'éviter de tuer inutilement, des soldats, de détruire inutilement, des ressources, une fois l'objectif de la guerre atteint, et n'employer que des armes adaptées à ce que requiert l'objectif de guerre. Ne pas détruire ni imposer de souffrances au-delà de ce que requiert le but recherché. En somme, la guerre n'est pas un acte de sauvagerie, elle ne doit pas donner lieu à des cruautés sans raison, à des actes de violence inutiles : tout n'est pas permis, même si la guerre sort du cours ordinaire du gouvernement, car elle relève d'un but que s'est donné la puissance gouvernante.*

- Ne pas s'en prendre aux personnes et aux équipements civils qui ne jouent pas de rôle dans le conflit.*
- En cas de succès, s'en tenir aux buts de guerre.*
- Traiter avec l'ennemi, et accepter la paix lorsqu'on a obtenu satisfaction."*

plus loin...

*"Le droit international des conflits armés (voir droit des conflits armés), ou « Droit de la guerre », est un ensemble de règles qui visent à limiter la violence et protéger les droits fondamentaux de la personne humaine en cas de guerre. Cette dénomination première est depuis la II<sup>e</sup> guerre mondiale, et la Convention de Genève de 1949, souvent remplacée par celle de Droit international humanitaire (DIH), pour en faire ressortir davantage les fins humanitaires."*

plus loin... autre lien vers *Droit des conflits armés* :

*"Le droit des conflits armés constitue une branche spécifique du droit international public et regroupe trois domaines spécifiques :*

- le droit de la guerre ou droit de La Haye*
- le droit international humanitaire ou droit de Genève*
- le droit de la maîtrise des armements"*

plus loin...

*"Le droit de la guerre est également connu sous l'appellation de "droit de La Haye" qui au début du XX<sup>e</sup> siècle a traité de l'essentiel du "jus in bello" et du "jus ad bellum".*

*Il regroupe l'ensemble des conventions de La Haye dont l'objectif est :*

- fixer les droits et devoirs des belligérants dans la conduite des hostilités.
- limiter leur moyens afin de les protéger des comportements les plus meurtriers.
- définir un certain nombre de règles applicables au combat.
- prévoir des sanctions en cas de non-respect."

Des années de lecture légale ! Ce n'est pas ma passion mais je tiens plus que tout au droit : c'est le cadre de vie des sociétés, la raison au centre des relations, la conscience des limites individuelles et collectives, la limite des pouvoirs publics, la colonne vertébrale des peuples majeurs et civilisés contre les barbaries, même endogènes.

Mais ne fallait-il pas réfléchir avant d'ouvrir toutes nos portes à nos ennemis pour des raisons bassement électoralistes ? Est-ce moi qui ai accumulé ces arsenaux dont on dit qu'il y aurait 30.000 kalachnikovs en France ?

Pour Valeurs Actuelles :

*"« À moins de 2 000 euros avec plusieurs chargeurs, autant dire que la "kalach" s'est terriblement démocratisée chez des gens dont les gains liés aux stupéfiants varient entre 10.000 et 30.000 euros par mois », remarque un policier de l'Office central de lutte contre la criminalité organisée (OCLCO). Selon plusieurs spécialistes, plus de 30.000 de ces armes seraient actuellement en circulation dans nos banlieues, devenues un gigantesque arsenal."*

Est-ce délirant, est-ce vrai ?

Si c'est réel, comment des pouvoirs publics prétendument responsables peuvent-ils laisser cette situation perdurer sans y mettre un terme rapidement en quelques mois, sinon ça va être le carnage ! Qui a le pouvoir sur notre territoire en France, on peut se poser la question ? Ce sont les kalachnikovs ou l'état de droit ?

La France et l'Europe sont-elles en train de se balkaniser ?

Est-ce moi le responsable de cette situation inédite pour notre pays ?

Suis-je le principal ennemi de mon pays ?

Suis-je né en France en 1961 ?

La France "racie" de mon enfance, selon les termes consacrés des crétiens sectaires ?

Qui ne ressemble plus à la mienne ?

L'État de droit ?

Il est où ?

Il est loin.

L'état de guerre intérieure, il est où ?

Il n'est pas loin.

On m'accusera de jouer contre la France. Et ce sont eux qui me diraient cela ?

Ceux dont l'élection a été fêtée par les drapeaux d'un pays étranger ?

Drôle de renversement de perspective, crise de régime politique prévisible et criante.

La faiblesse du pouvoir va-t-elle se retourner comme d'habitude en dictature ? C'est fait.

La France et ses démons...

Qui est une atteinte à la sûreté de l'État régalienn depuis trois ans ?

"Article 432-2 du Code pénal

*Livre IV : Des crimes et délits contre la nation, l'État et la paix publique*

*Titre III : Des atteintes à l'autorité de l'État*

*Chapitre II : Des atteintes à l'administration publique commises par des personnes exerçant une fonction publique.*

*Section 1 : Des abus d'autorité dirigés contre l'administration."*

Qui préfère l'étranger à son propre peuple ?

Si cela continue, la Cour Européenne des Droits de l'Homme va une fois de plus condamner la France. La peine de 7 années est requise par le Code Pénal article 432-2 pour tentatives d'intimidation par agents de l'État dans l'exercice de leurs fonctions. La justice réelle la pire est celle du temps qui passe. Elle dépose pour les siècles dans les livres d'histoire l'indignité nationale sur les têtes. A côté de celles des lâches et de leurs sbires !

Honte universelle et historique à la collaboration, avec l'aide des services publics, le doigt sur la couture !  
C'était déjà des socialistes. Le premier d'entre eux a obtenu la Francisque, la plus haute distinction de l'époque. Honte !

**Shame on you !**

Ou alors qu'on entre en guerre par le droit et qu'on mette l'armée au travail pour nettoyer les zones de non-droit ; qu'on le dise, qu'on fasse une législation adaptée et qu'on réquisitionne !

Au nom de la continuité des lois sur le territoire de la République Française.

Combien de temps va durer la palinodie ? Les juifs s'en vont. Ils ont donné.

Qui commande, c'est le peuple, le guignol du Luco ou les kalachs ?

On verra si on est mis en taule pour des opinions, on verra alors la réalité du régime.

On est en France, merde !

La parole rend libre.

François Servenière,  
compositeur,  
Blangy-le-Château, le 26 janvier 2015  
FRANCE LIBRE